

**Arrondissement
de Draguignan**

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

Séance du :

01/04/2022

Date de la convocation :

25 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de COMPS sur ARTUBY

2022 - 030

N° de la délibération 2022 _ 27	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt deux et le premier avril 22 à 14h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : BAIN Chantal

OBJET : Budget Primitif de l'année 2021

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

- Vu le compte administratif pour l'exercice 2021 approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Monsieur le Maire expose le contenu du budget et résume les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2021 arrête comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
	Section fonctionnement	
Résultat reporté	0,00	1 063 664,54
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 500 515,00	436 850,46
Total de la section	1 500 515,00	1 500 515,00
Résultat reporté	0,00	168 262,55
Crédits reportés	459 605,26	254 102,41
Crédits nouveaux	628 029,74	665 270,41
Total de la section	1 087 262,55	1 087 262,55
TOTAL GÉNÉRAL	2 588 150,00	2 588 150,00

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le: **05 AVR. 2022**
et publication le:

Le Maire **05 AVR. 2022**
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

